



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1417

13 novembre 2019

- **Insécurité : Arrestation, à l'aéroport international de Port-au-Prince, d'un Haïtiano-américain en possession d'armes à feu, en provenance de Miami**
- **Droits humains : 1 an après, aucune justice ni réparation pour les victimes du massacre de novembre 2018 à La Saline**
- **Massacre au Bel Air : Les unités de la Police nationale « n'ont rien fait pour nous secourir », dénonce une victime**
- **Crise : Plusieurs secteurs applaudissent l'entente politique de l'opposition**

>> **Insécurité : Arrestation, à l'aéroport international de Port-au-Prince, d'un Haïtiano-américain en possession d'armes à feu, en provenance de Miami**

Des agents de la Brigade de lutte contre le trafic des stupéfiants (BLTS) ont procédé, le 12 novembre, à l'arrestation d'un Haïtiano-américain à l'aéroport international Toussaint Louverture, à Port-au-Prince. Jacques Yves Sébastien Duroseau, un militaire américain en fonction, âgé de 33 ans est arrivé de Miami par la compagnie American Airlines avec des valises, contenant huit armes à feu, dont deux fusils automatiques et 5 pistolets, ainsi que des drones. Un de ses proches, qui était venu le chercher, a également été arrêté, indique un article du journal Miami Herald. « La loi fédérale autorise les passagers à voyager avec des armes à feu non chargées, dans leurs bagages enregistrés, à condition que les armes soient dans un container verrouillé et à parois rigides. Ils doivent également déclarer les armes ou les munitions, aux compagnies aériennes, lors de l'enregistrement », lit-on dans cet article. Le fait qu'Haïti fait l'objet d'un embargo sur les armes aux États-Unis d'Amérique rend difficile l'importation d'armes à feu dans le pays, sans l'autorisation de la Police Nationale d'Haïti, selon le journal. Il existerait également des restrictions sur les types d'armes à feu autorisés. Près de 500 000 armes à feu illégales seraient en circulation en Haïti, a récemment révélé Jean Rebel Dorcéna, l'un des membres de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion (CNDDR), réactivée en mars 2019. Cette Commission a enregistré près de 100 gangs opérant en Haïti en 2019. 7 « mercenaires » étrangers en possession d'armes lourdes ont été arrêtés par la Police

Nationale d'Haïti, à Port-au-Prince, le 17 février 2019, puis transférés, sans fournir d'explication crédible, le 20 février, vers les États-Unis d'Amérique. Sans disposer de budget ni de contrat validé par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), Jovenel Moïse a engagé plusieurs mercenaires étrangers, dont chacun serait payé 3 500 dollars américains par jour, pour assurer sa sécurité personnelle. Ces mercenaires feraient partie d'une compagnie dissoute, dénommée « black waters », convertie en « Academy », après avoir été condamnée aux États-Unis d'Amérique pour un massacre de 17 civils, perpétré en Irak, a révélé le sénateur Youri Latortue. Dans ce contexte, Jovenel Moïse vient de commander 14 véhicules blindés, d'une valeur de 2 millions et demi de dollars américains, toujours pour sa sécurité personnelle, a dénoncé le sénateur, qui indique avoir transmis ces informations à la commission justice du sénat pour des suivis appropriés. Par ailleurs, l'ancien ministre délégué Jean Fritz Jean-Louis, qui était chargé des questions électorales sous l'administration de Joseph Michel Martelly, a été blessé par balles, dont l'une à la hanche, par une quinzaine d'individus armés, le 13 novembre. Il circulait à bord de son véhicule dans le centre-ville de Port-au-Prince. Dans ce contexte d'insécurité, [la Croix Rouge haïtienne condamne l'attaque armée perpétrée](#) par trois individus à moto, contre l'une de ses ambulances, le 10 novembre, à Courgeole, dans la commune de l'Arcahaie.

>> Droits humains : 1 an après, aucune justice ni réparation pour les victimes du massacre de novembre 2018 à La Saline

Le Collectif des défenseurs des victimes à La Saline appelle la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) à se positionner sur le Massacre de la Saline, perpétré les 1er et 13 novembre 2018, en vue de forcer l'Etat haïtien à relancer les poursuites contre les coupables de « ces actes insupportables ». Jusqu'à ce mois de novembre 2019, aucune assistance humanitaire n'a été apportée aux victimes. Le dossier traîne en longueur devant le cabinet d'instruction qui n'a pas encore soumis son ordonnance de clôture. Aucun mécanisme de sécurité n'a été, non plus, mis en place à ce jour pour permettre une reprise normale des activités dans le quartier de La Saline, situé non loin du bord de mer à Port-au-Prince. Ce mercredi 13 novembre, une cérémonie spéciale du souvenir a eu lieu, à La Saline, en présence, non seulement de représentantes et représentants d'organismes de défense de droits humains, mais surtout de victimes et de parents des victimes, qui exigent encore justice et réparation. Pendant une année, les victimes, dont plusieurs ont été droguées avant d'être violées lors de ce massacre de novembre 2018, ont continué d'errer çà et là, dans les rues, après plusieurs mois dans des conditions extrêmement compliquées, sur la place d'Italie, au Bicentenaire. divers organismes de défense de droits humains dénoncent, comme un signe du

processus d'institutionnalisation de l'impunité, des officiels inculpés (qui sont au service du pouvoir politique en place), qui n'ont pas encore répondu par-devant la justice, sur leur implication dans le massacre de La Saline, . Un rapport du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) avait fait état d'au moins 71 morts dans cette tuerie, commise les 1er et 13 novembre 2018. Depuis, il y a une persistance des violences dans plusieurs quartiers de Port-au-Prince. Un autre massacre a été perpétré à La Saline, en juillet 2019. Les habitants de plusieurs quartiers restent véritablement traqués et sont aux abois, devant le cycle infernal de l'impunité et les exactions des gangs armés à la solde d'officiels., Des actes de violations de droits humains (assassinats, viols, des cadavres brûlés, incendies de maisons etc) sont enregistrés dans plusieurs quartiers de la zone métropolitaine de la capitale. De nouvelles victimes sont recensées chaque semaine dans ce climat de terreur, signale le Collectif des défenseurs des victimes de novembre 2018 à La Saline. « Le cycle de violences se renforce et de nouveaux massacres sont opérés, impliquant directement des personnalités proches du pouvoir, comme au Bel Air le 6 novembre, où plus de quinze personnes ont été assassinées ».

>> Massacre au Bel Air : Les unités de la Police nationale « n'ont rien fait pour nous secourir », dénonce une victime

« J'affirme que la Police Nationale d'Haïti (PNH) est complice du massacre perpétré au Bel Air, du lundi 4 au jeudi 7 novembre. Plusieurs bases de la Police sont tout près de nous, mais elles n'ont rien fait pour nous secourir ». « La Police Nationale d'Haïti n'a secouru personne, alors que le quartier Bel Air se situe tout près du Palais national, de la Direction départementale de l'Ouest (DDO) de la PNH et de la base de la Brigade opérationnelle d'intervention départementale (BOID) », relève la victime, à l'émission FwoteLide, du 11 novembre, sur la station privée AlterRadio. Elle a été témoin de ces actes, dont l'incendie de sa maison et de sa moto, perpétrés par des bandits armés, contre sa famille au quartier Bel Air, qui surplombe le Champ de

Mars . La victime, qui gagnait sa vie en faisant le transport de de passagers sur sa moto-taxi, indexe également dans ce massacre, l'ancien policier Jimmy Chérizier, alias Barbecue, ainsi que les gangs armés de Dèyè Lakwa, menés par Ti Sonson, ainsi connu. Ces bandits sont aussi cités dans le rapport du Réseau national de défense de droits humains (RNDDH), en date du 8 novembre, qui relate les circonstances et le déroulement de la tuerie au Bel Air. Jusqu'au dimanche 10 novembre, les bandits armés, aux ordres de Jimmy Chérizier, ont poursuivi leurs forfaits, [en tirant sur plusieurs personnes au Bel Air, particulièrement dans la zone des la rue Péan.](#)

>> Crise : Plusieurs secteurs applaudissent l'entente politique de l'opposition

Divers secteurs saluent l'accord, trouvé, le dimanche 10 novembre, entre différents

protagonistes politiques, pour [le choix d'un juge à la Cour de Cassation, devant remplacer Jovenel Moïse.](#)

A lire également :

- [Droits humains : L'organisation féministe Nègès mawon condamne le viol de 13 femmes à la prison civile des Gonaïves](#)
- [Haïti-Violence : Ce que le massacre de novembre 2018 à La Saline nous apprend sur la société haïtienne et la nature actuelle de la crise de l'Etat](#)
- [Haïti-Crise : Les États-Unis d'Amérique renouvellent leur appel à un dialogue inclusif, sans préalable, entre les protagonistes](#)